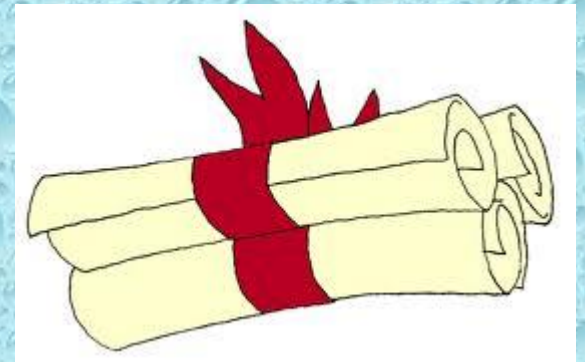




# L'alternance ...

C'est étudier et s'insérer  
en plus dans la vie  
professionnelle



# Pourquoi choisir l'alternance

1. Les métiers représentent une vaste palette,
2. Ce type de formation s'adapte à un large public,
3. Elle permet de concrétiser études et expérience professionnelle,
4. Elle offre une « petite autonomie » financière.

Qui sont les acteurs ?

Trois acteurs interviennent et échangent :

*l'alternant ou apprenti*

*l'entreprise,*

*l'établissement de formation.*

*(CFA, IUT, Ecole d'ingénieurs)*

# Le rôle de l'alternant

- ✓ suivre avec assiduité sa formation ;
- ✓ réussir son intégration dans l'entreprise ;
- ✓ respecter l'organisation de l'entreprise et de l'établissement de formation.



## Le rôle de l'entreprise :

- favoriser l'insertion professionnelle de l'alternant ;
- donner les moyens nécessaires à la formation pratique ;
- permettre au tuteur (maître d'apprentissage) d'assurer l'accompagnement de l'alternant.

## Le rôle de l'établissement de formation :

- ✓ assurer la formation théorique de l'alternant pour l'acquisition d'une qualification
- ✓ assurer un partenariat avec l'entreprise.

Dans le cadre d'une formation en alternance, il existe deux types de contrat :

**le contrat d'apprentissage**

**ou**

**le contrat de professionnalisation**

Tous deux répondent aux mêmes objectifs :

- montée en compétences de l'alternant entre l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques,
- pratique en entreprise pour parfaire sa formation.

**Les différences** : la durée du contrat, la durée de la formation et la rémunération associée.



## Le contrat d'apprentissage

dans le cadre de la formation initiale,  
s'adresse aux jeunes de 16 et 25 ans.

## Le contrat de professionnalisation

dans le cadre de la formation continue,  
s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 26 ans  
et aux demandeurs d'emploi de + 26 ans.

# Quel est l'objectif de chaque contrat ?

**Le contrat d'apprentissage** permet d'obtenir une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**Le contrat de professionnalisation** permet d'obtenir une qualification soit :

- enregistrée au RNCP (diplôme ou titre) ;
- + reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche, ouvrant droit à un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

# Quelle durée pour le contrat ?

Le contrat de professionnalisation est souvent conclu à durée déterminée (CDD) de 12 voire 24 mois

*mais peut également être signé pour une durée indéterminée, auquel cas les règles spécifiques s'appliquent en début de contrat et ce, durant toute l'action de professionnalisation.*

Le contrat d'apprentissage comporte toujours un terme, sa durée est de 6 mois à 3 ans. *(maximum 4 ans)*



# Quelle durée pour la formation

**contrat d'apprentissage** : au moins 400 heures en moyenne par année de formation.

**contrat de professionnalisation** : entre 15 à 25 % de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures *(sa durée peut être différente selon l'accord de branche).*



# Quelle rémunération

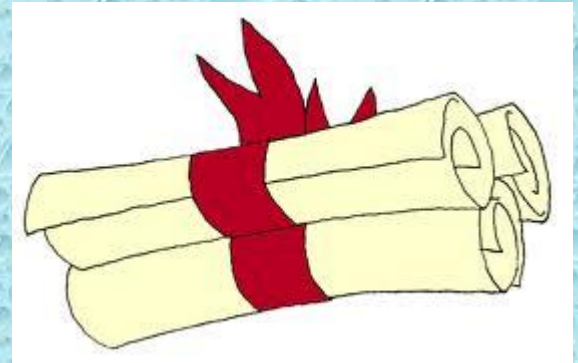
<b>Contrat d'apprentissage</b>			
<b>Ancienneté dans le contrat</b>	<b>moins de 18 ans</b>	<b>18-20 ans</b>	<b>21 ans et +</b>
<b>1<sup>e</sup> année</b>	<b>25 % du Smic</b>	<b>41 % du Smic</b>	<b>53 % du Smic</b>
<b>2<sup>e</sup> année</b>	<b>37 % du Smic</b>	<b>49 % du Smic</b>	<b>61 % du Smic</b>
<b>3<sup>e</sup> année</b>	<b>53 % du Smic</b>	<b>65 % du Smic</b>	<b>78 % du Smic</b>

# Quelle rémunération

## Contrat de professionnalisation

Formation initiale	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Inférieure au bac pro	55 % du Smic	70 % du Smic	85 % du minimum conventionnel sans être inférieure au Smic
Supérieure ou égale au bac pro	65 % du Smic	80 % du Smic	

# Mon conseil



*ce n'est pas tant un type de contrat que vous devez choisir mais*

**une entreprise et une formation qui collent à votre projet professionnel.**

*Et puis*

**un diplôme reste un diplôme obtenu en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**

# Remarques

- On ne peut commencer une formation en alternance qu'après signature d'un contrat de travail,
- donc démarrer les recherches le plus tôt possible, janvier est idéal car sélection en mars,
- Il existe un salon de l'apprentissage et de l'alternance, *en principe début d'année à Paris expo*



## Comment s'y prendre ?

- 1 - Janv-Fév : se faire épauler pour être sûr de son choix d'orientation, passer des tests, évaluer ses aptitudes,
- 2 - Mars-Avril : retirer les dossiers en alternance dans les centres/écoles de formation lors des journées portes ouvertes pour discuter, voir les locaux, etc.
- 3 - Mai-Juin : conclure avec une école
- 4 - Mars-Sept : chercher une entreprise d'accueil pour la rentrée